

226C0113
FR0004010338-FS0085

29 janvier 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

Fin d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

GROUPE JAJ

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 janvier 2026, complété notamment par un courrier reçu le 28 janvier 2026, l'indivision Joseph Jablonski a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 25 novembre 2025, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société GROUPE JAJ et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la dissolution de l'indivision successorale Joseph Jablonski, au résultat de laquelle l'action de concert existant entre les membres de l'indivision vis-à-vis de la société GROUPE JAJ a pris fin.

Les détentions individuelles de MM. Mathieu Jablonski, Alain Jablonski, Michel Jablonski, Bruno Dauman et Romain Dauman et Mmes Caroline Bendavid, Céline Jablonski, Nathalie Chiche et Nelly Dauman, au 25 novembre 2025, sont les suivantes¹ :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Caroline Bendavid	39 187	1,10	39 187	0,80
Mathieu Jablonski	39 187	1,10	39 187	0,80
Céline Jablonski	39 187	1,10	39 187	0,80
Nathalie Chiche	39 187	1,10	39 187	0,80
Alain Jablonski	47 025	1,32	47 025	0,96
Michel Jablonski	52 105	1,46	57 185	1,17
Nelly Dauman	47 225	1,33	47 425	0,97
Bruno Dauman	39 590	1,11	39 990	0,82
Romain Dauman	39 267	1,10	39 347	0,81

¹ Sur la base d'un capital composé, au 25 novembre 2025, de 3 560 939 actions représentant 4 874 174 droits de vote (selon le déclarant et compte tenu des 2 626 470 droits de vote double), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Les détentions individuelles de MM. Mathieu Jablonski, Alain Jablonski, Michel Jablonski, Bruno Dauman et Romain Dauman et Mmes Caroline Bendavid, Céline Jablonski, Nathalie Chiche et Nelly Dauman, au 13 janvier 2026, sont les suivantes² :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Caroline Bendavid	39 187	1,10	39 187	0,87
Mathieu Jablonski	39 187	1,10	39 187	0,87
Céline Jablonski	39 187	1,10	39 187	0,87
Nathalie Chiche	39 187	1,10	39 187	0,87
Alain Jablonski	47 025	1,32	47 025	1,05
Michel Jablonski	52 105	1,46	57 185	1,27
Nelly Dauman	47 225	1,33	47 425	1,05
Bruno Dauman	39 590	1,11	39 990	0,89
Romain Dauman	39 267	1,10	39 347	0,87

² Sur la base d'un capital composé, au 13 janvier 2026, de 3 560 939 actions représentant 4 497 974 droits de vote (selon le déclarant et compte tenu des 1 874 070 droits de vote double), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.